

Postface

Jean-Philippe SCHREIBER

Mercredi 2 mars, après avoir quitté son domicile d'Islamabad, Shahbaz Bhatti, ministre des Minorités religieuses, seul membre chrétien du gouvernement fédéral pakistanais, était assassiné par les talibans du Pendjab. Après la mort du gouverneur du Pendjab Taseer quelques semaines plus tôt, il s'agissait du second attentat visant une personnalité engagée contre la loi punissant de mort le blasphème dans la République islamique du Pakistan.

Il n'est toutefois pas qu'au Pakistan que la loi défend Dieu et ses adeptes de toute atteinte aux dogmes religieux ; la législation de plusieurs démocraties libérales la prévoit aussi, montrant la persistance de l'imprégnation d'interdits religieux au cœur de nos systèmes juridiques. Plus encore, dans des pays vivant sous le joug de la loi religieuse, mais également dans nos démocraties libérales, le « religieusement correct » revient en force aujourd'hui et contribue à brider la liberté d'expression. L'épisode douloureux de la crise des caricatures danoises, en 2005-2006, a montré à la fois la force politique virulente des images et l'impact que leur poids symbolique pouvait avoir en matière de dialogue comme d'incompréhension entre les cultures, tout autant que de conséquences sur les relations internationales.

La censure n'est alors pas seulement l'apanage du pouvoir, mais également de groupes de pression qui mettent tout en œuvre, jusqu'au détournement de l'esprit de la loi, pour faire triompher leur conception totalitaire d'une liberté d'expression bridée par le respect qui serait dû aux expressions de la foi religieuse. Entre 1984 et 2009, pas moins de vingt procès ont ainsi été intentés devant des tribunaux français pour injure ou diffamation envers une religion. Et ce quand il ne s'agit pas d'une assimilation pour le moins perverse entre l'hostilité à l'égard de certaines idées, religieuses en l'occurrence, et la xénophobie : c'est en tout cas ainsi qu'il faut lire de nombreuses interprétations de l'épisode des caricatures qui, sans dénier le droit

à la liberté d'expression, y voient une forme ultime de mépris à l'égard de l'Autre religieux, et en font ainsi un produit détourné de ce que l'air du temps désigne de plus en plus souvent sous le vocable d'islamophobie.

L'Organisation de la Conférence islamique et la Ligue arabe avaient ainsi fait part, au lendemain de l'affaire des caricatures, de leur volonté de saisir l'Organisation des Nations Unies pour obtenir une résolution contraignante, interdisant le mépris des religions et prévoyant des sanctions contre les pays ou les institutions qui enfreindraient cette résolution. Le célèbre dessinateur français Plantu avait déclaré dans ce contexte : « Il y a de plus en plus une chape de plomb qui tombe sur les dessinateurs de presse et sur les humoristes, quand on parle de religion. On ne se rend pas compte à quel point, hormis l'Église catholique sur laquelle on peut taper et qui fait preuve, quoi qu'on en dise, de mansuétude, il est devenu impossible de critiquer les religieux ». C'est le même Plantu, preuve de ce que le religieux correct s'impose définitivement quand il parvient à prendre la création en otage, qui trois ans plus tard devra concéder s'intéresser désormais en priorité au débat social et économique. À la question « Avez-vous peur de caricaturer les religieux tels que les prophètes ? », Plantu a répondu : « Je ne veux pas humilier les croyants ! À Paris, je ne risque rien ! Vous non plus ! Ce qui m'importe, c'est dessiner les « terrestres » ; les religieux et ce qui se passe au dessus des nuages, ce n'est pas la priorité ! ». La violence, physique ou symbolique, a ainsi gagné ce que la liberté d'expression et la création ont perdu... À contre-courant de ce que l'après mai-1968 avait osé moquer, parfois jusqu'à l'excès, le politiquement correct – tout autant que le religieux correct – revient ainsi en force aujourd'hui et contribue à singulièrement brider la liberté d'expression.

Nos sociétés sont structurées par des interdits qui sont souvent marqués par l'empreinte du religieux. Notre culture est riche de figures diverses et variées du blasphème, qui n'empruntent au terme que ce qu'il implique de domination : domination imposée par le rigorisme religieux, et qui s'est traduite en droit en sécularisant une catégorie religieuse. Il n'est qu'au regard de la religion, et de ce qu'elle vénère, que l'on blasphème ; si l'on se place d'un autre point de vue, il ne s'agira que de provocation, au pire de mauvais goût ou d'outrage aux bonnes mœurs. Et la provocation est certes quelquefois le passage obligé pour dénoncer avec force la violence totalitaire d'un dogme qui voudrait s'imposer à tous. C'est ainsi qu'il faut lire, sans doute, les figures du blasphème qui ont traversé notre culture, de Sade à Kazantzakis, Rossellini, Rushdie ou Warhol.

L'Université libre de Bruxelles, en questionnant le blasphème, est fidèle à une double tradition : d'abord, celle du libre examen. L'examen libre de toute question, de tout « objet » du social, est au fondement de sa recherche et de son enseignement, et aucun objet du savoir ne peut être considéré comme suffisamment sacré pour se dérober à une investigation critique. Autre tradition, celle de la liberté d'expression. L'Université libre de Bruxelles a toujours défendu l'idée que les opinions doivent s'exprimer librement en son enceinte, pour autant que cette libre expression réponde aux conditions d'un débat équilibré, qu'elle ne soit pas la négation de la liberté et qu'enfin elle respecte les individus.

Professer le libre-examen, c'est professer le respect et la tolérance à l'égard des individus, quand bien même manifestent-ils une religion ou une croyance peu

respectable. En revanche, pour autant que l'on vise les idées religieuses et non les individus, l'irrévérence anti-religieuse entre dans le champ de la liberté d'expression, parce que les religions ne méritent pas de respect plus marqué que n'importe quelle idée ou conviction, et que rien n'est sacré sinon la personne humaine. C'est la perspective qui a présidé à la mise sur pied, par le CIERL et ULB-Culture, en marge du colloque dont les actes paraissent dans le présent volume, de l'exposition intitulée *Sacrilège ! La religion satirisée*.

Cette exposition avait certes un propos subversif : montrer que les idées, fussent-elles sacralisées par certains, voire même figées en dogmes, ne sont après tout que des idées, et que rien ne peut nous empêcher ni d'en chanter les louanges, ni de les mépriser ou de les tourner en ridicule. Même l'idée de Dieu. On ne diffame que les personnes, pas ce qu'elles pensent ou révèrent. Henri Pena-Ruiz l'a bien résumé : « La libre critique peut aller jusqu'à la satire ou à la dérision, lesquelles ne visent pas les personnes comme telles, mais des croyances et des idéologies qu'aucun principe d'autorité ne doit soustraire au jugement »¹. Certes, voilà une chose qu'il est difficile de revendiquer aujourd'hui, alors même que ceux que l'on accuse de blasphème sont non seulement l'objet de poursuites judiciaires, mais quelquefois menacés de violences ou de mort. C'est alors notre devoir de rappeler au nécessaire et impérieux devoir qu'est la liberté d'expression.

¹ *Qu'est-ce que la laïcité ?*, Paris, 2003, p. 141.

